



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 2 octobre 2014**

RAPPORT N° 20/2014 AU CONSEIL COMMUNAL

**Révision du règlement du Conseil communal
après examen du canton**

Procès-verbal de la commission ad hoc du conseil communal de Vevey du 25 septembre 2014 à 19h consacrée au

Préavis N°20/2014

La commission s'est réunie à l'hôtel de ville, salle n°3, en présence de :

Mme Joëlle Zaug, Mme Christiane Lavanchy, M. Jean-Pierre Boillat, M. Pierre Bonjour,
M. Pierre Butty, M. Gilbert Dutruy, M. Victor Marinelli,
M. Peter Schuseil Président Rapporteur
Absent : M. Vladimir D'angelo

Pour faciliter le travail de la commission, Mme Bacher, Secrétaire municipale adjointe, était présente.

Discussion :

Le nouveau règlement ayant déjà été adopté par le conseil communal, il ne s'agit pour cette commission que de débattre des trois articles objet du préavis 20/2014

Art.74 :

Le nouvel article ne prête pas à discussion. Son application reste conforme à l'esprit de ce point du règlement.

Art.98 :

Erreur de plume

Art.137 :

Erreur de plume

La commission ad hoc du conseil communal se prononce à l'unanimité en faveur des conclusions de ce préavis.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport préavis no 20/2014 du 27 août 2014, concernant la révision du règlement du Conseil communal après examen du canton,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver la modification des articles 74, 98 et 137 du règlement du Conseil communal,
2. De fixer l'entrée en vigueur du règlement comportant les articles modifiés au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Pour la commission ad hoc :


Peter Schuseil